



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire
et des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW

Protection des animaux

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 60
www.fr.ch/saav

Demande d'autorisation de manifestation publique (8a)

La demande doit être transmise au Service au minimum 30 jours avant la manifestation.

Ce document doit être rempli dans son intégralité et de manière conforme à la vérité, il engage la responsabilité du requérant. Faute de quoi la demande ne pourra être traitée.

En cochant avec une croix (obligatoire), le demandeur certifie avoir pris acte des dispositions

1. Personne responsable de la manifestation :	
<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
Nom / Prénom	
Adresse	
NPA / Lieu	
E-mail	
Tél. / Natel privé	
Tél. / Natel professionnel	
Raison sociale (Fédération ou Club de référence) <i>La personne responsable de la manifestation doit être présente sur place, au besoin son remplaçant.</i>
2. Personne désignée garantissant le bien-être des animaux :	
<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
Nom / Prénom	
Adresse	
NPA / Lieu	
E-Mail	
Tél. / Natel privé	
Tél. / Natel professionnel	
Raison sociale (Fédération ou Club de référence) <i>La personne responsable du bien-être des animaux doit être présente sur place, au besoin son remplaçant.</i>

3. Vétérinaire de garde atteignable durant la manifestation :	
<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
Nom / Prénom	
Adresse	
NPA / Lieu	
E-Mail	
Tél. / Natel professionnel	
4. Manifestation	
Type de manifestation (selon art. 23 RCPA)	<input type="checkbox"/> Publicité <input type="checkbox"/> Exposition <input type="checkbox"/> Concours <input type="checkbox"/> Autre, préciser : <input type="checkbox"/> Régional <input type="checkbox"/> Suprarégional <input type="checkbox"/> International
Types de discipline
Nombre de participants (approximatif)
Date(s)
Lieu précis de la manifestation
<i>Le Service se réserve le droit d'effectuer des contrôles durant la manifestation et peut, dans des cas spécifiques, demander un test d'antidopage à la charge des organisateurs.</i>	
5. Infrastructures	
Infrastructures liées à la détention de chiens	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, lesquelles : <input type="checkbox"/> Boxes <input type="checkbox"/> Parc d'ébats <input type="checkbox"/> Chenil <input type="checkbox"/> Zone de déjection
<i>Les participants doivent être rendus attentifs à la législation : « les chiens ne peuvent être gardés dans les boîtes de transport plus de deux heures consécutives ; ils doivent donc être régulièrement sortis ; le véhicule doit être suffisamment aéré et le chien doit pouvoir disposer de suffisamment d'eau. »</i>	
6. Emoluments	
Selon l'article 130 CPJA et après réception de votre demande, une facture d'un montant de CHF 80.- à CHF 250.- vous parviendra pour le traitement du dossier et la décision.	

7. Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

8. Document exigé pour le traitement du dossier

- Règlement de concours

La présente demande est à retourner à l'adresse suivante :

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4
1762 Givisiez
Tél. : 026 305 80 60
E-mail : saav-pa@fr.ch

Heures d'ouverture du guichet : Lundi au vendredi de 8h00-11h30 et de 13h30-16h30 (sur rendez-vous)

Lieu et date :

Signature du requérant / de la requérante :

.....

.....

Liens utiles :

<https://www.fr.ch/vie-quotidienne/animaux-de-compagnie/chiens> :

Pour le téléchargement des lois, des règlements et des formulaires